



COMMUNE DU LAVANDOU

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

BUDGET ANNEXE DU PORT

PREAMBULE

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice règlementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet du Budget Primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière du Budget Annexe du Port.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit comprendre les informations sur l'analyse prospective, les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution.

Calendrier budgétaire

Débat d'Orientation Budgétaire : Conseil Municipal du 2 décembre 2024

Budget Primitif 2025 : Conseil Municipal du 19 décembre 2024

CONTEXTE

Le résultat de l'année 2024 n'est pas encore connu à la date de l'élaboration du présent rapport.

Dans un contexte où l'inflation nationale ralentit pour atteindre 4,4 % en septembre après 4,9 % en 2023 et 5,2 % en 2022, le port du Lavandou a maintenu son niveau de prestation de service envers les plaisanciers.

Les travaux prévus fin 2023, à savoir le confortement des quais M, P et Pêcheurs, ainsi que la réfection du quai de la prud'homie ont été terminés au premier semestre 2024.

Depuis l'été, la mise en place du réseau secondaire concernant la distribution d'eau non potable a permis aux plaisanciers de rincer et laver leurs navires sans influence sur le prélèvement des ressources en eau potable.

Le changement de l'ensemble des bornes électriques avec temporisation a débuté en septembre et se terminera au premier trimestre 2025.

Au premier octobre, un nouveau contrat de Délégation de Service Public pour le transport à passagers vers les Iles d'Or a été attribué à la société VILDOR, pour une durée de 5 ans.

Dans le même temps après mise en concurrence, une Autorisation d'Occupation Temporaire professionnelle de 5 ans pour les activités de fret, remorquage et travaux maritimes a été attribué à la société T.M.M.L.

Un avis d'appel à concurrence concernant la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking aérien a été publié fin novembre.

Une consultation sera également lancée avant la fin de l'année pour la réfection du quai P SUD.

Au premier janvier 2025, un nouveau contrat de fourniture de carburant sera mis en place pour la période 2025-2028, après le résultat d'une mise en concurrence.

A. Evolution de la section d'exploitation

La section d'exploitation (fonctionnement) du Budget Primitif 2025 ne devrait connaître qu'une évolution très limitée en comparaison du Budget Primitif 2024.

Pour mémoire cette section s'équilibrait à 5.989.902,62 euros au Budget Primitif 2024 (Décision Budgétaire Modificative comprise).

➤ Dépenses :

1. Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les principaux points relatifs à ce chapitre sont les suivants :

- **Compte 6061 « Fournitures non stockables » :**
Ce compte concerne les consommations d'eau et d'électricité. Nous avons prévu pour 2024 (174.000 €) mais pour le prévisionnel 2025 nous allons inscrire un montant inférieur (130.000 €) en raison de la mise en place des bornes d'eau non potable et des bornes électriques avec la temporisation ainsi que le réajustement au vu du réalisé 2024.
- **Compte 607 « Achats de marchandises » :**
Ce compte concerne l'achat de carburant destiné à la revente qui est directement lié à l'évolution des coûts du carburant. Nous reconduisons le montant du prévisionnel de 2024 pour 2025 soit un montant de 1.330.000 euros.
- **Compte 61521 « Entretien et réparation » :**
Nous inscrivons le même montant au BP 2025 que le BP 2024 (216.000 €). Le poste le plus important - dragage du port - étant également programmé pour 2025 dans les mêmes volumes qu'en 2024.
- **Compte 6226 « Honoraires » :**
Il est proposé d'inscrire au BP 2025 un montant de 130.000 euros soit une diminution de 20.000 euros pour poursuivre le suivi des nouvelles AOT de la zone commerciale.

2. Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Dans la continuité des conséquences du transfert de propriété, il convient de substituer la redevance domaniale en loyer annuel des immeubles appartenant à la Commune et affectés à la régie du port. Des autorisations ont été délivrées pour l'occupation de nouveaux locaux de la zone commerciale ce qui va, de fait, augmenter le loyer dû à la Commune. Il est proposé d'inscrire 445.000 euros au BP 2025 (BP 2024 : 410.000 euros).

Le montant de la provision pour risques et charges s'élève au 31/12/2024 à 52.760 euros (compte « 15111 », semi-budgétaire).

3. Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)

Le montant de ce chapitre en 2024 devrait voir une diminution par rapport au réalisé 2024. Le BP devrait s'établir à 963.000 euros pour 13 postes à l'année, 1 poste en CDD de 6 mois et 10 saisonniers.

L'évolution structurelle à prendre en compte pour 2025 est le recrutement d'un agent portuaire technique avec un contrat à durée déterminée de 6 mois,

D'un point de vue conjoncturel les principales évolutions à prendre en compte sont les suivantes :

L'ancienneté augmente de 1,5% pour 7 agents en 2025.

Le port appliquant la subrogation de salaire, le versement des indemnités journalières apparaissent en recettes (Chapitre 013 : Atténuation de charges).

Annexe 1 : Prévisionnel des emplois au titre de l'année 2025.

4. Virement à la section d'investissement (Chapitre 023)

Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement. Ce virement sert de variable d'ajustement entre les deux sections.

5. Opération d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042)

Pour mémoire, la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles était de :

- 2019 : 763.573,32 €
- 2020 : 785.380,65 €
- 2021 : 818.539,57 €
- 2022 : 827.713,36 €
- 2023 : 851.394,18 €
- 2024 : 870.720,77 €

Le prévisionnel 2025 est de 920.000 euros. L'augmentation régulière de cette dotation traduit les efforts du port pour entretenir et moderniser ses infrastructures.

➤ Recettes :

1. Atténuation de charge (Chapitre 013)

Pour cette année, nous proposons d'inscrire 60.000 euros au BP 2025 soit une diminution de 10.000 euros.

2. Vente produits fabriqués et prestations (Chapitre 70)

Il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs en 2025 pour les prestations de services.

Suite à l'appel à la concurrence nous avons établi une AOT pour les deux postes à qui correspondant aux navires affectés pour le Fret.

Le BP 2025 sera de 4.926.000 euros (BP 2024 : 4.911.800 euros).

3. Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Le BP 2025 prend en compte la redevance pour l'occupation du domaine public de la concession du service public de navettes maritimes avec la société VILDOR. Le BP 2025 sera de 592.000 euros contre 542.000 euros en 2024.

B. Evolution de la section d'investissement

➤ Dépenses :

Certaines opérations inscrites au BP 2024 ont été engagées et sont reportées en 2025 :

- ✓ Bornes électriques avec temporisation
- ✓ Mise en place d'ombrières photovoltaïques sur le parking aérien
- ✓ Réfection du quai P SUD
- ✓ Réalisation nouveau phare entrée du port

Investissements envisagés en 2025 sont notamment les suivants :

- ✓ Remplacement pavés autobloquants de la panne IJ au quai M
- ✓ Remplacement de câbles électrique bassin du château
- ✓ Remplacements de câbles d'éclairage publics apparents
- ✓ Rénovation local « Barracuda »
- ✓ Réagencement des locaux des associations
- ✓ Réfection muret école de voile
- ✓ Equipement placette panne I/J
- ✓ Mise en place de nouvelles biohuts
- ✓ Remplacement des jardinières du quai O

➤ Recettes :

Elles se composeront de l'excédent antérieur reporté et des amortissements des immobilisations.

Le virement de la section de fonctionnement s'ajoutera à ces recettes.

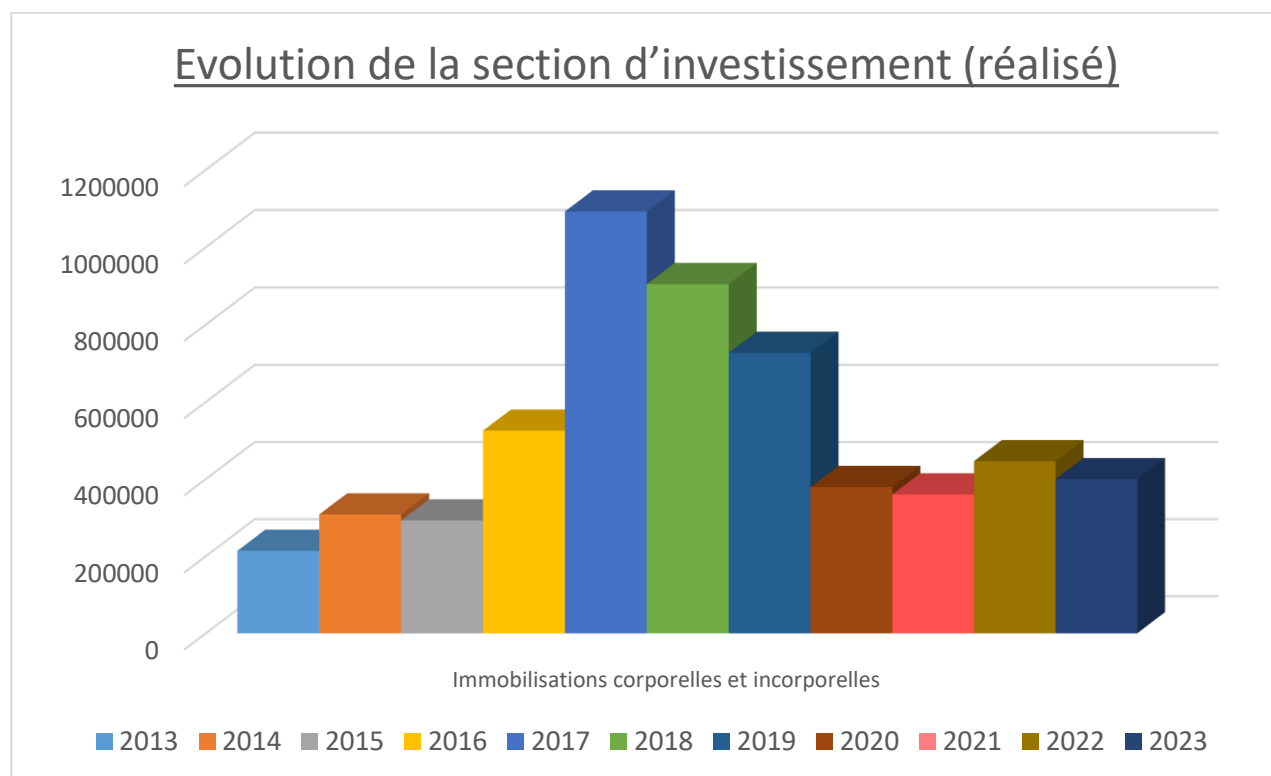
La marge de manœuvre concernant les immobilisations incorporelles (chapitre 20), corporelles (chapitre budgétaire 21) et en cours (chapitre 23) pour le budget primitif 2025 est estimée à 2.000.00 euros :

Recettes :

- Excédent exercice antérieur
- Amortissements des immobilisations
- Virement de la section de fonctionnement

Dépenses :

- Restes à réaliser de 2024
- Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 40)



Il convient de souligner l'absence d'emprunt sur le budget du port depuis fin 2018.